



LE RESEAU DE TRANSPORT

Transport du Grand Dole

Inscription au transport scolaire
Rentrée 2020/2021

Procédure

1- RESEAUX ET GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Principes

Les scolaires qui habitent sur le Grand Dole peuvent utiliser selon leur lieu de résidence et leur établissement scolaire :

- Soit le réseau TGD, géré par le Grand dole
- Soit le réseau Mobigo, géré par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Soit les deux réseaux selon les horaires de transports

Les conditions d'inscription au transport scolaire sont identiques pour tous les enfants:

- Gratuité (sous condition détaillé ci-après)
- Site d'inscription unique www.reseau-tgd.fr

Avec leur titre de transport scolaire :

- Les scolaires du primaire (maternelle et élémentaire) peuvent faire jusqu'à 2 Allers-retours par jour si un retour est organisé le midi (hors week-end et vacances scolaires)
- Les scolaires du secondaire (collèges et lycées) peuvent faire 1 Aller-retour par jour (hors week-end et vacances scolaires)

1- RESEAUX ET GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Conditions d'accès au transport scolaire gratuit

La prise en charge des frais de transport par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte sur le trajet du point de ramassage de l'élève à son établissement scolaire selon conditions suivantes :

- Résider sur le territoire de l'Agglomération
- Se rendre dans un établissement scolaire d'une des 47 communes du Grand Dole *
- L'établissement fréquenté doit être sous contrat avec l'état
- Suivre un enseignement **avant baccalauréat**
- Résider à plus de **1km du lieu de scolarisation**

Cas Particulier : (secteur géographique)

Les collégiens des communes de :

Le Deschaux, Peseux, Villers Robert	Collège Marcel Aymé à <u>Chaussin</u>
Nevy les Dole	Collège Jules Grévy à <u>Mont Sous Vaudrey</u>
Auxange	Collège Gustave Eiffel à <u>Fraisans</u>
Champagney et Pointre	Collège Jacques Prévost à <u>Pesmes</u>

* Pour établissements hors CAGD, trajet interne CAGD possible. Exemple : domicile - gare

2- LES CARTES SCOLAIRES

Les scolaires qui voyagent sur le réseau TGD doivent avoir un titre TGD valide
Les scolaires qui voyagent sur le réseau Mobigo doivent avoir un titre Mobigo valide
Selon les besoins, les scolaires peuvent donc avoir deux titres de transport : 1 TGD + 1 Mobigo

Carte souple TGD

Pour les élèves :

- 1er degré hors Dole ,
 - Dole : élèves du Val Fleuri et de l'école Wilson - Rockefeller.
 - Hors Dole : Collégiens scolarisés à Pesmes, Fraisans, Mont Sous Vaudrey, Chaussin
- Carte valable uniquement sur les services scolaires *spécifiques*.



Carte magnétique TGD

Pour les contrats scolaires : uniquement pour les déplacements sur le réseau TGD

Pour les élèves : du secondaire empruntant les lignes TGD et les élèves Dolois primaires empruntant les lignes régulières du réseau TGD.

Carte doit être conservée 5 ans minimum.

En cas de perte, un duplicata devra être fait à l'agence commerciale TGD pour un montant de 10€.

Rappel : les enfants qui ont une carte TGD de moins de 5 ans ne reçoivent pas de nouvelle carte

Pour les dolois, cartes à retirer à l'Agence TGD en gare.

Pour les autres, cartes à retirer dans les communes, fin août. Mailing pour prévenir les familles concernées.

2- LES CARTES SCOLAIRES

Carte magnétique Région BFC

Tous les élèves du Grand Dole empruntant les lignes Mobigo doivent être possession de la carte de la région «Mobigo » : primaires et secondaires.

Les familles effectueront les demandes de carte via le site TGD.

L'agence TGD prendra en charge l'acheminement de la demande initiale vers la région.

Les demandes de duplicata ou les réclamations pour dysfonctionnement seront à effectuer directement auprès de la Région en cas de perte (payant).

Les cartes Mobigo **pour les nouveaux inscrits 2020-2021 ou les enfants qui changent de cycle** seront distribuées directement par la Région par courrier dans les familles en août.

Une photo sera à apposer ensuite dessus directement par les familles.

Les scolaires déjà inscrits pour 2019-2020 qui ne changent pas de cycle conservent leur carte.



3- AUTRES TITRES DE TRANSPORT

Les élèves scolarisés peuvent également utiliser d'autres titres de transport valides sur le réseau TGD et le réseau Mobigo :

- Ticket unité : 1 € (vendu directement dans les véhicules)
- Carte de 10 voyages : 8€
- Abonnement annuel tarif réduit TGD : 50€
(nombre de voyages illimité par jour, le week-end et les vacances scolaires contrairement au contrat scolaire gratuit)

4- PROCEDURE

INFORMATION SUR L'ÉLÈVE

Nom de l'élève *	Prénom de l'élève *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe *	Date de Naissance - JJ/MM/AAAA *
<input type="text" value="M"/>	<input type="text"/>
Arrêt de montée *	Arrêt de descente *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Êtes-vous en possession d'une carte rigide/magnétique TGD *	Etablissement scolaire *
<input type="text" value="Oui"/>	<input type="text" value="..."/>
Si autre établissement, merci de préciser :	
<input type="text"/>	
Classe 2019-2020 *	
<input type="text"/>	

REPRÉSENTANT LÉGAL

Qualité *	Nom *
<input type="text" value="Père"/>	<input type="text"/>
Prénom *	Adresse *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code Postal *	Commune *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél Portable *	Tél Fixe *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Email *	
<input type="text"/>	

COMPLÉMENT

Commentaire
<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> En cochant cette case je reconnais avoir ...

* Champ obligatoire

Envoyer ↗

Carte TGD : nominative, sans photo.
Envoi de SMS en cas de perturbation.
Validation des listings par les établissements scolaires.

A titre exceptionnel, des formulaires papier peuvent être demandés à l'adresse : info@reseau-tgd.fr
Les formulaires papier sont à renvoyer pour le 5 juillet 2020.

4- PROCEDURE



Synthèse des échéances 2020

Du 1^{er} juin au 05 juillet : inscriptions scolaires site TGD

À partir du 17 août : envoi des cartes TGD dans les mairies pour distribution

À partir du 25 août : envoi des cartes Mobigo par la Région dans les familles

Contact

Agence TGD : 03 84 72 67 51
info@reseau-tgd.fr